

ARRETE N° 2024-6.1-116 – Réglementation de la circulation et du stationnement

Le Maire de la commune de NONTRON, Nadine HERMAN-BANCAUD

VU les articles L 2213.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'Arrêté du 24 novembre 1967 modifié sur la signalisation routière,

VU le Code de la Route,

VU l'instruction ministérielle du 11 février 2008 sur la signalisation routière,

VU l'avis favorable du Maire de Savignac de Nontron en date du 17 avril 2024,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 6029 15 Mars 1996 par laquelle un plan de circulation a été approuvé,
En raison de l'organisation du passage de la flamme olympique le 22 mai 2024, il importe de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Abroge et remplace l'arrêté municipal 2024-6.1102

ARTICLE 2 : Les prescriptions suivantes seront applicables :

STATIONNEMENT INTERDIT

Du MARDI 21 MAI 2024 – 17 h au MERCREDI 22 MAI 2024 – 17 h 00

- Place Paul Bert
- Rue des chèvres
- Avenue du Général Leclerc
- Rue Thiers
- Rue Carnot
- Place Alfred Agard
- Voie des Tanneurs
- Rue de Verdun
- 2 et 4 avenue Pasteur
- Square René Join
- Parking du Champ de foire
- Parking avenue Jules Ferry
- 309 avenue Jules Ferry (parking cité scolaire)

CIRCULATION INTERDITE

MERCREDI 22 MAI 2024 de 9 h à 17 h 00

- Avenue du Général Leclerc
- Rue Thiers
- Rue Carnot
- Rue André Picaud
- Rue des Soufflets
- Impasse Notre-Dame
- Rue du Petit Puy de Bayet
- Rue des Fossés
- Rue du Gd Puy de Bayet
- Place Alfred Agard
- Voie des Tanneurs
- Rue Brune
- Rue de Verdun

CIRCULATION ET STATIONNEMENT INTERDITS

Du MARDI 21 MAI 2024 – 17 h 00 au MERCREDI 22 MAI 2024 – 17 h 00

- Place des Droits de l'Homme (entre la salle des fêtes et la maison des sports)

DÉVIATION :

- Par la route menant à la l'Unité d'Aménagement

CIRCULATION ET STATIONNEMENT INTERDITS

MERCREDI 22 MAI 2024 de 12 h 50 à 17 h 00

- Avenue Jules Ferry

DEVIATION :

- Allée des champs

- rue des Fourneaux
- rue des Maîtres de forge
- chemin des écoliers
- avenue de Gaumondières
- avenue d'Aquitaine

CIRCULATION ET STATIONNEMENT INTERDITS
MERCREDI 22 MAI 2024 de 12 h 50 à 17 h 00

- Allée de Bussac

DEVIATION :

- Avenue Yvon Delbos
- Rue du XI novembre

CIRCULATION INTERDITE AUX VEHICULES PL
MERCREDI 22 MAI 2024 de 12 h 50 à 17 h 00

- Route barrée RD 87 (carrefour RD 87/RD 79) au PR 14 + 705 sur le territoire de la commune de Savignac-de-Nontron
- Route barrée route de la Vallée du Bandiat entre l'intersection de la route Simone Veil et de l'intersection de la rue de Périgueux (ancienne RD 75).

DEVIATION :

- Déviation par RD 79 – RD 85 – RD 707 – RD 675

CIRCULATION INTERDITE AUX VEHICULES PL
MERCREDI 22 MAI 2024 de 12 h 50 à 17 h 00

- Route barrée sur la RD 707E Nontron du PR 0 au PR 4+355

DEVIATION :

- Par RD 707 – RD 675 dans les 2 sens de circulation

Une dérogation est accordée aux véhicules d'urgence et d'incendie, aux médecins pour intervention et aux véhicules des Services Publics.

ARTICLE 3 :

La pose, la maintenance y compris en dehors des heures de la manifestation, et la dépose de la signalisation réglementaire seront effectuées par les soins de la Commune de Nontron et sous son entière responsabilité.

ARTICLE 4 : Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera affiché aux extrémités des sections réglementées.

ARTICLE 6 :

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Nontron
Le Chef de l'Unité d'Aménagement de Nontron
Monsieur le Maire de la commune de Savignac de Nontron
Madame le Maire de la Commune de Nontron

Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Monsieur le Sous-préfet de Nontron,
Le Directeur Départemental des Services d'Incendies et de Secours
Le Directeur Départemental des Territoires de la Dordogne
Sont destinataires d'une ampliation pour information.

Fait à Nontron, le 29 avril 2024
Le Maire,
Nadine HERMAN-BANCAUD

Pour le Président du Conseil Départemental
par délégation

L'Adjoint au Chef

Unité d'Aménagement de NONTRON


Philippe CHIRON


Pour Ampliation,
Nontron, le 29 avril 2024
Le Maire